



Peymeinade, le 24/05/2023

**À l'attention des riverains**

**Objet** : Sécurisation des avenues Amiral de Grasse et des Termes par une mise en sens unique

Madame, Monsieur,

Conformément à nos engagements relatifs au développement de la démocratie participative, nous avons mis en place des conseils de quartier, auxquels les Peymeinadois sont invités à participer.

C'est dans ce cadre que les quartiers Termes/Picourenc et Mistral/Prouveresse ont soulevé la problématique prégnante de la sécurité des avenues Amiral de Grasse et Termes qui supportent en effet un trafic routier intense. Le cheminement piéton et l'accès aux arrêts de bus notamment y sont rendus particulièrement dangereux ainsi que la sortie des propriétés et impasses privées.

Cette problématique fait écho à notre volonté de développer les mobilités douces.

Pour répondre aux préoccupations des habitants, un groupe de travail composé de 8 riverains a donc été constitué, ce groupe a pu s'appuyer sur les résultats d'une étude conduite par un bureau d'étude spécialisé en 2013 qui reste valable aujourd'hui.

Selon les comptages réalisés alors, 330 véhicules par heure sont recensés sur ces deux voies, en heure de pointe du matin (un piéton parcourant l'avenue des Termes dans son intégralité en quinze minutes rencontre 80 véhicules, c'est-à-dire une voiture toutes les 10 secondes !).

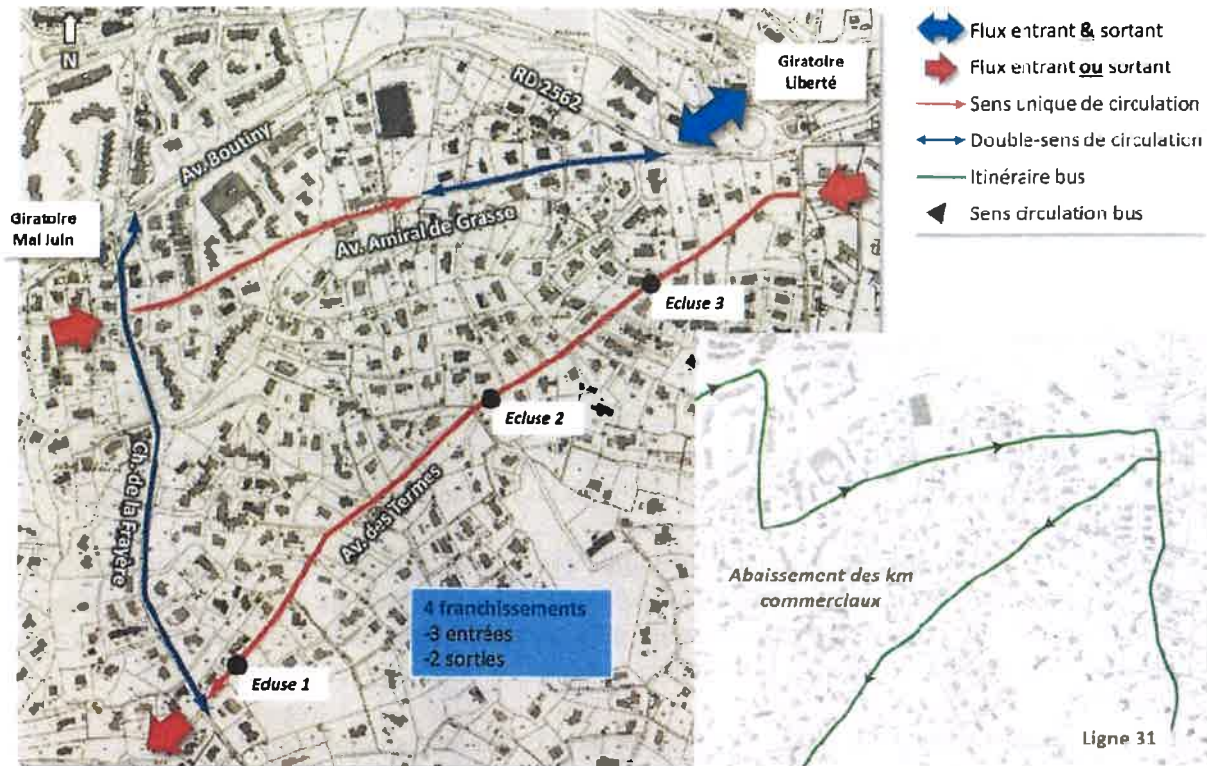
Trois scénarios ont été envisagés :

1. Le premier supposait un transit par le parking d'Intermarché, ce parking -privé- ne peut être retenu,
2. Le second envisage la mise en place d'un sens unique avec montée par les Termes et descente par Amiral de Grasse,
3. Le troisième : montée par Amiral de Grasse et descente par les Termes avec divers dispositifs pour réduire la vitesse (cf. schéma ci-après).

Le groupe de travail a opté pour ce dernier qui assure un débouché plus fluide sur le rond-point de la Liberté grâce à la voie d'insertion et est le seul qui apaise l'avenue. Les services techniques ont réalisé une étude consultable sur le site de la Ville et qui prend en compte aussi des dispositions visant à réduire la vitesse.

.../...

Le projet retenu sera mis en œuvre cette année, **en phase test d'un an maximum**, avec du marquage au sol et des panneaux de signalisation. Pendant cette période nous serons à l'écoute de vos suggestions via les conseils de quartier : [conseilsdequartiers@peymeinade.fr](mailto:conseilsdequartiers@peymeinade.fr)



Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,



Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE  
Vice-président de la Communauté d'Agglomération  
du Pays de Grasse